

TRANSMIS LE 27/05/2024  
REÇU LE 27/05/2024  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE 28/05/2024  
PUBLIÉ LE  
EXÉCUTOIRE LF 28/05/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques  
Service Voirie – AM/SB

## ARRÊTÉ n° 24-327

### REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT NEUTRALISATION DE 2 PLACES DE STATIONNEMENT RUE DU GENERAL LECLERC ANGLE RUE DES FRERES BRAET – FRANCONVILLE-LA-GARENNE POUR UN DEMENAGEMENT LE 31 MAI 2024 DE 8H A 19H

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la délibération n°20 du Conseil Municipal en date du 10 février 2022 instaurant des tarifs pour l'occupation du domaine public,

**VU** la demande présentée par la société **DÉMÉNAGEMENTS GRIÉ** – Parc d'Activités des 4 Chemins – 95540 MERY-SUR-OISE, en date du 14 mai 2024, pour la neutralisation de 2 places de stationnement rue du Général Leclerc angle rue des Frères Braet - 95130 Franconville-la-Garenne, le 31 mai 2024, pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement.

**CONSIDÉRANT** que cette neutralisation entraîne une modification du stationnement pour des raisons de bon ordre public et de sécurité aux abords de la rue du Général Leclerc angle rue des Frères Braet.

## ARRÊTÉ

### ARTICLE 1 :

Est autorisée la neutralisation de **2 places de stationnement** rue du Général Leclerc angle rue des Frères Braet, le 31 mai 2024 de 8h à 19h, pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement.

Le présent arrêté sera affiché **48 heures avant le déménagement / emménagement** aux abords de la rue du Général Leclerc angle rue des Frères Braet.

Le stationnement sera interdit sous peine d'enlèvement du véhicule et mise en fourrière (articles L325-1 à L325-3 et R417-10 du Code de la Route).

### ARTICLE 2 :

La signalisation relative à cette neutralisation du stationnement sera mise en place par la société **DÉMÉNAGEMENTS GRIÉ**.

**ARTICLE 3 :**

Par arrêté municipal n°16-202 du 17 mai 2016, il est interdit de stationner, entre 19h00 et 6h00, un véhicule de 20 m<sup>3</sup> et plus, sur l'ensemble du territoire de la Commune.

**ARTICLE 4 :**

Le pétitionnaire **la société DÉMÉNAGEMENTS GRIÉ** – Parc d'Activités des 4 Chemins – 95540 MERY-SUR-OISE – N° SIRET : **319 243 457 00060**, s'acquittera des droits d'occupation du domaine public tels que prévus par la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2022, d'un montant de **15 €** par jour et par place de stationnement neutralisée, soit un total de : **2 places x 1 jour(s) x 15 € = 30 €**.

Un titre de recette vous sera adressé par courrier indiquant les modalités de règlement de cette somme.

**ARTICLE 5 :**

Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :**

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

**ARTICLE 7 :**

Le Maire, le Comptable Public, Madame La Directrice Générale des Services, Madame La Directrice des Services Techniques, Monsieur Le Commissaire divisionnaire de Police, Monsieur le Chef de La Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-LA-GARENNE, Service Financier/Régie et au pétitionnaire **la société DÉMÉNAGEMENTS GRIÉ**.

Fait en Mairie, le **QUATORZE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE**.

Caractère Exécutoire

Le 28 mai 2024

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

Mme Jeanne Damien-Cugno



Par délégation du Maire  
**Franck GAILLARD**  
Conseiller Municipal  
En charge de la voirie

F. Gaillard



**Acte à classer****ARR24-327****1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-05-27T17-48-28.00 ( MI253181369 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20240514-ARR24-327-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
NEUTRALISATION DE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT RUE  
DU GÉNÉRAL LECLERC ANGLE RUE DES FRÈRES BRAET - FRANCONVILLE-LA-GHAPENNE  
POUR UN DÉMÉNAGEMENT LE 31 MAI 2024 DE 8H À 19H.

Date de décision : 14/05/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.3. Voirie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Arrêté 24-327 Neutralisation 2 place  
stationnement déménagement Rue du  
Gal Leclerc le 31 mai 2024.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/05/24 à 17:48

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 27/05/24 à 17:48

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 27/05/24 à 17:54

